

MAIRIE DE GREZILLAC

DEMANDE DE COUPON SPORT, CULTURE ET LOISIRS

Année 2023 - 2024

Afin de favoriser l'accès aux jeunes grézillacais et grézillacaises à certaines activités, la commune propose de prendre en charge une partie du montant des frais de pratique et d'adhésion aux associations sportives (hors licences fédérales), culturelles et de loisirs des associations définies dans l'annexe 1 pour les enfants de 3 à 18 ans (nés entre le 01^{er} décembre 2020 et le 31 décembre 2005) domiciliés dans la commune de Grézillac. Le montant de la participation est plafonné à 90 euros maximum.

Un seul dossier par enfant est possible.

Dans le cas où le montant de l'adhésion serait inférieur à 90€, le montant de l'aide sera limité à celui de l'adhésion. Ni la famille, ni l'association ne peuvent prétendre au remboursement de la différence entre la prise en charge de 90€ et le montant de l'adhésion ou utiliser ce reste à d'autres fins ou pour une autre adhésion.

Cette participation ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir de quelque sorte que ce soit.

Les inscriptions réalisées après le 31 décembre 2023 ne pourront donner lieu à aucune aide financière.

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame

Numéro de téléphone portable :

Adresse postale :

Mail :

Représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance de l'enfant :

Souhaite bénéficier du coupon Sport, Culture et Loisirs pour l'enfant désigné ci-dessus :

Nom de l'association :

Activité concernée :

Date d'inscription :

La commune de Grézillac est responsable du traitement des données personnelles recueillies dans ce formulaire pour le suivi et la gestion des demandes de coupon sport, culture et loisirs par la mairie de Grézillac. Le traitement de ces données a pour base légale la mission d'intérêt public. Vos données seront traitées puis conservées par le service habilité pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Elles ne seront pas utilisées pour d'autres finalités, ni transmises à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur vous disposez de droits concernant ces données. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la mairie de Grézillac, par mail mairie.grezillac33@wanadoo.fr ou par courrier : Mairie de Grézillac, 568 route des Vignobles, 33420 GREZILLAC. Vous pouvez également introduire une plainte relative au traitement de vos données à caractère personnel auprès de l'Autorité de protection des données (CNIL), en ligne sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

Je certifie qu'il s'agit de la seule demande de coupon Sport, Culture et Loisirs effectuée à ce jour auprès d'une association définie dans l'annexe 1.

Fait à Grézillac, le
(Signature du représentant légal)

Visa de l'association :

Fait à, le
(Signature du Président + Cachet de l'association)

Pièce à joindre : justificatif de domicile de moins de trois mois.